

## Rapport de jury

### Recrutement externe d'adjoint administratif de 1ère classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**Président : Monsieur Guy BARET**

**Vice-président : Madame Béatrice MAGISTRALI**

### SESSION 2014

Epreuve écrite d'admissibilité : le mercredi 19 mars 2014

Epreuve orale d'admission : le jeudi 15 mai 2014

Nombre de postes : 7 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
796	409	21	7	5

## **I) LE CONCOURS :**

### **Conditions d'accès :**

Concours ouvert sans condition de diplôme ou d'âge.

### **Les épreuves :**

*L'épreuve d'admissibilité (comprend les épreuves obligatoires suivantes) :*

**Epreuve n°1 : une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3);**

**Epreuve n°2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe ; grammaire) et mathématiques.**

**(Durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).**

*L'épreuve d'admission :*

Elle consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

## **II) LES CANDIDATS:**

### **a) Statistiques concernant les candidats inscrits :**

Répartition hommes / femmes :

<b>Femmes</b>	<b>710</b>
<b>Hommes</b>	<b>86</b>

### **b) Statistiques concernant les candidats présents :**

Répartition hommes / femmes :

<b>Femmes</b>	<b>363</b>
<b>Hommes</b>	<b>46</b>

c) Statistiques à l'admissibilité:

**Répartition par notes :**

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Réponses-Questions	386	228	181	9.38
Courts-exercices	390	73	332	13.23

Statistique des candidats admissibles :

Seuil d'admissibilité : 16.125

**Répartition hommes / femmes :**

Femmes	17
Hommes	4

d) Statistiques à l'admission :

**Répartition par notes :**

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Entretien avec le jury	1	0	20	15

Statistiques des candidats admis :

Seuil d'admission sur liste principale : 16.875

**Répartition hommes / femmes :**

Femmes	5
Hommes	2

## **Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire:**

**Seuil d'admission sur liste complémentaire: 16.075**

**Répartition hommes / femmes :**

<b>Femmes</b>	<b>4</b>
<b>Hommes</b>	<b>1</b>

## **L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE :**

A partir d'un sujet relatif à la sauvegarde du ou des patrimoines, l'épreuve d'explication de texte permettait de « valider » ou « recalcr » l'admissibilité et de faire la différence par rapport aux autres candidats. Les moins armés de diplômes ou de culture générale ont sans doute été déstabilisés par ce texte écrit dans un langage soutenu.

Dans l'épreuve de vocabulaire, orthographe et grammaire, il existait un fossé très important entre les candidats. Cette épreuve a également permis un vrai tri entre les candidats qui savaient lire et comprendre l'intitulé d'une question et les autres.

En mathématiques, de nombreux candidats ont manqué de rigueur et le jury s'attendait à corriger des copies soignées notamment dans la rédaction. Ce n'était pas toujours le cas.

## **L'ÉPREUVE D'ADMISSION :**

Certains candidats manquaient de préparation et n'avaient pas élaboré de plan dans leur présentation.

Ce concours de recrutement nécessite :

- une représentation professionnelle du candidat (posture, langage,...)
- un intérêt pour le Service Public et la fonction d'adjoint administratif,
- une connaissance minimale du Service Educatif

Au niveau de l'épreuve de bureautique, le tableur Excel a été peu choisi et certains candidats n'avaient pas les connaissances élémentaires (fonctions élémentaires du tableur ou de traitement de texte mal maîtrisées,...) par manque de préparation et de pratique.

D'un point de vue organisationnel, aucun incident majeur n'a été déploré grâce à l'investissement sans retenue de l'ensemble des personnels de la Division des Examens et des Concours, tous services confondus. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Le président du jury,

Guy BARET